

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 6

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 9 avril 1930, à Zurich.

1^o Sont admis comme nouveaux sociétaires : M. *M.-W. Kreis*, ingénieur forestier, à Fidaz près de Flims; administration de la commune d'habitants de *Wattwil* (St-Gall).

2^o Sont décédés, les sociétaires suivants :

MM. *Jauch Ch.*, inspecteur forestier cantonal, à Altdorf;

Keller C., professeur de zoologie, en retraite, à Zurich.

3^o M. Darbellay présente un dernier rapport sur la publication de « Forêts de mon pays », laquelle est prévue pour le commencement de mai. Le comité adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de ce livre, en particulier au rédacteur de la préface, M. Chuard, ancien président de la Confédération.

4^o Le supplément n° 5 de nos journaux contiendra les travaux ayant obtenu le premier et le second prix lors de la mise au concours du sujet suivant : « Par quelles mesures l'alimentation, en bois indigène, de l'industrie suisse de la cellulose et du papier peut-elle être notablement augmentée ? » Ce sont ceux de MM. B. Bavier, à Soleure, et A. Barbey, à Lausanne.

Ce supplément sera adressé, gratuitement, à tous les abonnés de nos deux journaux. L'office d'achat des bois de la « Hespa » a versé en faveur de cette publication une subvention de 1500 fr.

5^o Etablissement d'un registre général des journaux forestiers suisses. M. l'adjoint Grossmann présente un rapport provisoire sur la question. Il l'étudiera en commun avec M. K.-A. Meyer, secrétaire. Rappelons que la décision définitive à ce sujet sera prise à l'assemblée générale prochaine.

Communication.

Les membres de la Société forestière suisse trouveront dans le « Journal » et dans la « Zeitschrift » un imprimé de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich. Les annonces que cette société fait paraître dans notre organe mentionnent la réduction des primes de 2 % qui est accordée à nos membres et, en outre, notre association elle-même bénéficie, lors de la conclusion des assurances, d'une provision de 5 % des sommes assurées. Les dites bonifications sont aussi consenties pour des assurances conclues par un membre sur la vie de l'épouse ou des enfants mineurs.

Les membres non encore assurés auraient, en ce moment, tout intérêt à souscrire encore une assurance, afin d'obtenir le rabais spécial, vu que la question de la suppression des contrats de faveur, par voie d'arrêté fédéral, semble être entrée dans une voie décisive. Si le con-

trat avec notre association devait être dissous, les membres qui n'auraient pas conclu leur assurance avant l'expiration du délai de résiliation contractuel n'auraient plus droit aux conditions de faveur. Quant à ceux qui sont déjà assurés ou qui se seront encore assurés à temps, ils continueront à jouir des rabais de primes même après la dissolution du contrat de faveur, tant qu'il feront partie de notre organisation.

Soleure, avril 1930.

Pour le Comité permanent :
Le caissier.

COMMUNICATIONS.

Réunion annuelle de la Ligue suisse pour la protection de la nature, à Thoune.

L'an dernier, la Ligue suisse pour la protection de la nature a inauguré le musée du Parc national suisse, à Coire. Ce fut alors l'occasion d'une manifestation fort réjouissante, bien propre à montrer les incontestables progrès, en Suisse, de la belle idée qu'incarne notre Ligue.

Cette année, la landsgemeinde de celle-ci a eu lieu dans le canton de Berne, où tout ce qui touche à la protection de la nature, sous ses multiples formes, a éveillé d'emblée un vif intérêt.

L'organisation de la réunion avait été assumée par la Société des sciences naturelles de Thoune, présidée par M. le Dr *W. Müller*, et par sa commission pour la protection de la nature, aux destinées de laquelle préside M. *W. Ammon*, inspecteur forestier.

Les organisateurs avaient prévu, pour l'après-midi du samedi 10 mai, une visite de la *réserve aquatique de Gwatt*, aux bords du lac de Thoune. Il s'agit là de sauver, pendant qu'il est encore temps, des associations botaniques dont notre pays devient toujours plus pauvre. Ce sont celles surgissant sur les sols périodiquement inondés et dont roseaux, laîches et joncs sont l'élément essentiel. Par-ci par-là, dans les criques du lac pénétrant dans l'intérieur de la terre ferme, la rose d'eau (*Nymphaea alba*) étale ses larges feuilles flottantes et déploie la splendeur de ses corolles d'un blanc de neige.

Des cygnes et d'autres oiseaux sont venus peupler ces lieux et leur donner vie et animation.

L'étendue de cette intéressante réserve est encore restreinte; aussi la Société des sciences naturelles de Thoune a-t-elle le désir bien légitime de l agrandir. Tous les amis de la nature lui apportent leurs meilleurs vœux et se plaisent à espérer que les moyens financiers pourront être réunis.

Le soir de la première journée de la réunion, quelques congressistes se rencontrèrent au Café Wenger où M. l'instituteur *Vuilleumier* fit défiler sur l'écran de belles projections lumineuses illustrant l'activité déployée, à Thoune et environs, dans le domaine de la